
Fiche financière
jointe au projet règlement grand-ducal

- 1) fixant les modalités d'application de la législation portant organisation des services de taxis,
 - 2) modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques,
 - 3) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points,
 - 4) abrogeant le règlement grand-ducal du 9 juillet 2004 fixant des prix maxima pour des courses de taxi ; et
 - 5) abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 3 décembre 1997 portant réglementation des services de taxis à l'aéroport.
-

Il convient de noter que l'impact financier des recettes du projet de règlement grand-ducal sous rubrique avait déjà été estimé sommairement dans la fiche d'impact financier du projet de loi portant a) organisation des services de taxis et b) modification du Code de la consommation.

Néanmoins il convient de noter l'impact financier réajusté ci-dessous :

Au niveau des dépenses

I. Commission d'examen pour la formation d'exploitants

La formation pour exploitants se tient au moins 2 fois par an. Etant donné qu'aucun chiffre concernant le taux de participation ne peut être correctement donné, il est évalué qu'une trentaine de personnes participent à chaque session de cours. Il convient aussi de noter que la commission devra se réunir dans une première phase afin d'élaborer les contenus de la formation et les questionnaires d'épreuve. Il est estimé que la commission se compose de 4 membres dont 2 de l'Etat et 2 de la Chambre des métiers

Libellé	Crédits supplémentaires
Séances commission (Agents de l'Etat)	14 séances *125 € = 1.750 € <i>3 agents = Président + Secr. + Membre (25€+50€+50€)</i>
Séances commission (Assimilés)	14 séances *2 agents *25 € = 700 €
Elaboration du questionnaire d'épreuve	4 agents *2 questionnaires*25€ = 200 €
Traduction du questionnaire d'épreuve	2 questionnaires *2 traductions * 32,20€ = 128,80 €
Indemnité de correction par candidat	2*30 candidats *20€ = 1.200 €
Surveillance par heure	2 examens *3 heures *2 agents * 14,32€ = 171,84 €
Total	4.150,64 €

II. Commission des taxis

Il est estimé que sur une année auront lieu approximativement 16 sessions de la commission des taxis. Il est estimé que la commission siège à 5 membres dont 3 agents de l'Etat et 2 agents assimilés (Chambre des Métiers et SNCA). Il convient aussi de noter que d'éventuels experts peuvent être appelés en fonction des dossiers traités.

Libellé	Crédits supplémentaires
Membres de la Commission (Agents de l'Etat)	16 séances * 3 agents * 25€ = 1.200 €
Membres de la Commission (Assimilés)	16 séances * 2 agents * 25€ = 800 €
Experts (Externes)	16 séances * 1 agents * 25€ = 400 €
Total	2.400 €

Au niveau des recettes

I. Taxes annuelles

Le montant total approximatif futur des recettes générées à travers le présent texte dépend du nombre de licences d'exploitation ainsi que des émissions des voitures associées aux différentes licences.

L'impact final pourrait être estimé comme suit pour la première année suivant l'entrée en vigueur:

Licences	Nombre de licences estimées	Montant (estimatif en euros)
Zone 1 : >100g CO ₂ /km	220	220*500 = 110.000 €
Zone 1 : <100g CO ₂ /km	65	65*300 = 19.500 €
Zone 1 : 0g CO ₂ /km	5	5*100 = 500 €
Zone 2-6 : >100g CO ₂ /km	180	180*400 = 72.000 €
Zone 2-6 : <100g CO ₂ /km	55	55*200 = 11.000 €
Zone 2-6 : 0g CO ₂ /km	5	5*50 = 500 €
Total :		213.500 €

II. Taxes d'instruction

Le montant total approximatif futur des recettes générées à travers le présent texte dépend du nombre d'instructions de dossier. L'estimation se base sur l'expérience des licences émises par le Ministère pour les licences de l'aéroport.

L'impact final pourrait être estimé comme suit pour la première année suivant l'entrée en vigueur:

Type d'instruction	Nombre d'instructions	Montant (estimatif en euros)
Echange d'une licence d'exploitation	520	520*50 = 26.000 €
Délivrance d'une licence	25	25*100 = 2.500 €
Transcription d'une licence	50	50*35 = 1.750 €
Extension temporaire	150	150*20 = 3.000 €
Renouvellement d'une licence	0	0*80 = 0 €

Délivrance d'une licence provisoire	5	5*20 = 100 €
Délivrance carte de conducteur	75	75*50 = 3.750 €
Renouvellement carte de conducteur	0	0*25 = 0 €
Modification licence d'exploitation	15	15*30 = 450 €
Duplicata licence d'exploitation	25	25*30 = 750 €
Modification carte de conducteur	10	10*20 = 200 €
Duplicata carte de conducteur	40	40*20 = 800 €
Total :		39.300 €